

**Avenant 1 au contrat de mise à disposition d'un
emplacement de parking
1 rue Barra
Monsieur Eddy POUCHOL**

ENTRE :

La Commune de Saint-Chamond, avenue Antoine Pinay CS 80148 - 42403 Saint-Chamond cedex, représentée par son maire Monsieur Axel DUGUA, et dénommée ci-après « ville de Saint-Chamond », en vertu de la décision du maire n°2024 du 2024,

d'une part,

ET :

Monsieur Eddy POUCHOL domicilié 21 A, rue Victor HUGO, 42400 Saint-Chamond désignée sous le terme « le preneur »,

d'autre part,

Préambule

La Ville de Saint-Chamond a donné en location au preneur, un emplacement de parking portant le numéro 37 situé parking municipal sis 1 rue Barra à Saint-Chamond en date du 1er décembre 2023.

IL A ETE CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIVIT :

Article I – OBJET

La Ville de Saint-Chamond donne en location au preneur, qui accepte, un emplacement de parking portant le numéro 31 situé parking municipal au 1 rue Barra à Saint-Chamond à la place du numéro 37.

Ces dispositions prennent effet à la date de signature du présent avenant.

Les autres dispositions de la convention initiale en date du 1er décembre 2023 demeurent inchangées.

Fait à Saint-Chamond, le

Le preneur,

Le bailleur,
Le maire,

Eddy POUCHOL

Axel DUGUA